



CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-troisième session

Rome (Italie), 9-13 mai 2016

Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

RÉSUMÉ

L'agriculture est un secteur économique et social vital pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord, où elle représente en moyenne 14 pour cent du PIB (chiffre excluant les pays riches producteurs de pétrole) et fournit des emplois et des revenus à 38 pour cent de la population économiquement active. La petite agriculture représente plus de 80 pour cent de la production agricole et contribue de manière déterminante à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles. L'évolution de la petite agriculture dans la région suit un schéma largement similaire à celui observé dans d'autres pays en développement. Ainsi, le nombre de petits exploitants augmente, tandis que la taille des exploitations se réduit. Bien que les femmes soient fortement représentées dans la main-d'œuvre agricole, leur accès à la propriété et aux services reste par contre fortement limité. Le vieillissement de la population agricole, l'accès limité à la protection sociale, aux moyens de production, aux services financiers, aux marchés et à des services de vulgarisation efficaces de même que la faiblesse des organisations d'agriculteurs sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur le développement de la petite agriculture et limitent les possibilités d'emploi offertes aux jeunes dans ce secteur d'activité. Malgré ces multiples contraintes, l'agriculture paysanne est en mesure d'apporter une contribution significative à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté et peut constituer une source d'emplois décents pour les femmes et les hommes des zones rurales. Basé sur plusieurs études et ainsi que sur les consultations régionales récentes relatives à l'agriculture familiale et à la petite agriculture, ce document propose un programme d'action à l'appui du développement, dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, d'une petite agriculture s'inscrivant dans une perspective durable.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Orientations demandées

La Conférence souhaitera peut-être:

1. se féliciter du vaste processus de consultation régionale entrepris par la FAO auprès des pays membres en vue de la formulation d'un programme d'action pour le développement durable de la petite agriculture dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord;
2. approuver le programme d'action et inviter les pays à établir, en vue de sa mise en œuvre, des plans d'action nationaux détaillés avec le soutien de la FAO et de partenaires.

I. INTRODUCTION

1. La population mondiale, qui atteint aujourd'hui les 7,2 milliards d'individus, tire sa subsistance des systèmes de production agricole mis en pratique dans plus de 570 millions d'exploitations de par le monde et qui, pour la majorité, relèvent de la petite agriculture. Toujours à l'échelle mondiale, 73 pour cent de ces petits exploitants possèdent moins d'un hectare, tandis que 85 pour cent disposent de moins de deux hectares. Les petits exploitants représentent une part importante de la production agricole du monde en développement, et jouent un rôle fondamental en termes de sécurité alimentaire, de croissance économique, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.
2. À l'heure où les prévisions font état, pour 2030, d'une population mondiale de 9 milliards d'habitants, on peut se demander si la petite agriculture pourra conserver ce rôle de principale source d'alimentation pour la planète et de moteur déterminant pour la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable. Ces questions se posent de manière particulièrement aiguë dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, où les taux de croissance démographique atteignent des sommets, et où les petits exploitants, acteurs de premier plan pour le développement de l'agriculture, doivent relever des défis colossaux comme, en particulier, la rareté et la fragilité des ressources naturelles et la menace liée au changement climatique.
3. Le présent document a pour objectif de traiter ces différentes questions et de proposer un cadre d'action pour l'établissement, dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, d'une petite agriculture propice à un développement ouvert à tous. Il s'appuie sur les conclusions tirées d'études récentes entreprises en Égypte, au Liban, au Maroc, en Mauritanie, en Tunisie et au Soudan ainsi que sur plusieurs consultations régionales consacrées à l'agriculture familiale et à la petite agriculture. Il comporte trois grandes parties. La section I fait le point sur les grandes tendances ayant déterminé l'évolution de la petite agriculture. La section II analyse les principaux défis à relever sur la voie d'un développement durable de la petite agriculture. Enfin, la section III articule un programme d'action pour le développement de la petite agriculture dans un contexte à la fois durable et ouvert à tous.
4. Il n'existe pas de définition simple pour la petite agriculture. Les petites exploitations, même lorsqu'elles coexistent dans un seul et unique espace géographique, se caractérisent par une diversité et une complexité extrêmes. Si le terme «petit» reflète souvent les dimensions de l'exploitation à proprement parler, il peut aussi qualifier le capital investi ou les revenus qui en découlent, ou encore indiquer que l'on se trouve, du point de vue de la gestion et de la main-d'œuvre, face à une exploitation de type familial. Ce document va donc s'aligner sur la vision consensuelle des spécialistes en la matière, qui parlent de «petites exploitations» pour désigner

l'agriculture artisanale ou familiale¹. Ces différents termes seront utilisés de manière interchangeable dans les sections qui suivent.

II. GRANDES TENDANCES INFLUANT SUR LA PETITE AGRICULTURE DANS LA RÉGION PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

5. Le rôle actuel et prévisible de la petite agriculture en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord est totalement indissociable des tendances qui, dans le contexte du développement économique en général, déterminent l'état de la sécurité alimentaire et l'évolution du secteur agricole. Le vaste bilan dressé à la faveur des initiatives régionales de la FAO a permis de dégager cinq grandes tendances, à savoir la raréfaction des ressources en eau et l'évolution du contexte régional de sécurité alimentaire; la persistance, dans les zones rurales, d'une grande pauvreté, et ce malgré les avancées économiques enregistrées dans la région; la transformation du secteur de l'agriculture et le rôle croissant de la petite agriculture; la participation plus marquée des femmes à la main-d'œuvre agricole et enfin, le chômage des jeunes et les mouvements migratoires.

Raréfaction des ressources en eau et évolution du contexte régional de sécurité alimentaire

6. La région Proche-Orient et Afrique du Nord se caractérise par un taux de croissance démographique élevé (2 pour cent par an, pour une moyenne mondiale de 1,2 pour cent) et par la fragilité de ses ressources naturelles. La population de la région, estimée actuellement à 400 millions d'individus environ, devrait atteindre la barre des 600 millions d'ici à 2050. Or, la quantité d'eau douce disponible de même que la disponibilité de terre par habitant sont les moins élevées au monde, ne dépassant pas 10 et 20 pour cent des moyennes mondiales respectivement.
7. Si 14 pays ont atteint l'OMD relatif à la faim, la région dans son ensemble a perdu un terrain considérable dans sa lutte contre ce phénomène. En effet, la prévalence de l'insécurité alimentaire a plus que doublé depuis 1991-1992 en raison, principalement, d'une succession de conflits et de crises. Malgré des apports énergétiques moyens élevés, la région reste confrontée à diverses formes de malnutrition allant de la malnutrition chronique à l'obésité.
8. La croissance démographique, l'urbanisation croissante et les schémas de consommation en évolution vont entraîner une hausse de la demande en produits alimentaires et une réduction de la disponibilité de l'eau et de la terre. Les importations alimentaires représentent déjà 50 pour cent des apports caloriques relevés dans la région. Les tendances en matière de production et de consommation alimentaires indiquent que la région Proche-Orient et Afrique du Nord dépend de plus en plus de sources extérieures pour son approvisionnement en produits alimentaires de base. Neuf pays – Égypte, Iran, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Soudan et Yémen – consacrent plus de 20 pour cent de leurs recettes d'exportations aux importations alimentaires.
9. La dépendance marquée et croissante des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord vis-à-vis des importations de produits alimentaires de base les rend particulièrement vulnérables aux fluctuations des cours mondiaux des produits alimentaires ainsi qu'à la contraction de l'approvisionnement au niveau mondial. On peut dès lors se demander si l'agriculture locale, et en particulier la petite agriculture, ne pourraient pas, au travers d'une production et d'une productivité accrues, contribuer plus largement à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans la région.

¹ FAO 2013. Région Proche-Orient et Afrique du Nord: Résultats du Dialogue régional sur l'agriculture familiale.

Persistence de la grande pauvreté en zones rurales

10. Quarante-trois pour cent de la population de la région Proche-Orient et Afrique du Nord vivent en zones rurales² ou, malgré les progrès accomplis par la quasi-totalité des pays, la pauvreté reste très présente. Étroitement liée à la typologie des exploitations et à la nature des activités, elle est typique des systèmes d'exploitation pratiqués sur les hauts plateaux et en zones arides, ainsi que des systèmes pastoraux.

Tableau 1: Principaux systèmes d'exploitation agricole dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Système d'exploitation agricole	% de la région		Principales activités	Prévalence de la pauvreté
	Superficie	Population agricole		
Irrigué	2	17	Fruits, légumes, cultures de rente	Moyenne
Mixte des hautes terres	7	30	Céréales, légumineuses, moutons, travail hors exploitation	Importante
Mixte pluvial	2	18	Arboriculture, céréales, légumineuses, travail hors - exploitation	Moyenne
Mixte des terres sèches	4	14	Céréales, moutons, travail hors exploitation	Importante
Pastoral	23	9	Chameaux, moutons, travail hors exploitation	Importante
Zones arides	62	5	Chameaux, moutons, travail hors exploitation	Faible

Source: FAORNE (2015): Vers une stratégie de collaboration régionale pour la gestion durable de l'eau agricole à l'appui de la sécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Seconde édition, FAO 2015.

11. Le pourcentage de la population rurale vivant en deçà du seuil national de pauvreté est nettement plus élevé en zones rurales que dans les villes, et ce fossé continue de s'accroître dans la quasi-totalité des pays. Le pourcentage de pauvreté élevé dans les campagnes est également la conséquence d'un accès limité aux moyens de production, à l'éducation, à la santé, à la terre et à l'eau, au crédit, aux infrastructures et au système de protection sociale. Les petits exploitants dépourvus d'accès à l'eau d'irrigation et les acheteurs nets de produits alimentaires figurent parmi les groupes de population les plus pauvres de la région.
12. La pauvreté représente certes un défi, mais peut également constituer une opportunité. Les importantes populations défavorisées vivant en zones rurales et urbaines représentent, pour la petite agriculture et le secteur agroalimentaire, un important marché potentiel intérieur qui, une fois pris en compte, pourrait ouvrir la voie à une croissance économique rapide et contribuer ainsi à renforcer la sécurité alimentaire, à créer de l'emploi, à réduire la pauvreté et à ralentir les migrations.

La transformation du secteur de l'agriculture et le rôle croissant de la petite agriculture

13. Le secteur de l'agriculture, élevage compris, constitue un pilier essentiel des économies de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. En 2012, ce secteur assurait près de 50 pour cent de l'approvisionnement alimentaire et représentait 34 pour cent des emplois, pour une contribution au

² Banque mondiale (2015).

PIB régional de 13 pour cent en moyenne. L'agriculture représente une part significative des recettes d'exportation de plusieurs pays de la région et constitue, dans la majorité d'entre eux, la principale source de moyens de subsistance de la population rurale. Cela étant, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. La contribution de l'agriculture au PIB dépasse les 20 pour cent au Soudan et en Syrie; elle est comprise entre 10 et 20 pour cent en Égypte, en Iran, en Mauritanie et au Maroc; et entre 5 et 10 pour cent en Algérie, en Iraq, en Tunisie et au Yémen.

14. La part de l'agriculture dans les pays de la région bénéficiant d'une expansion économique rapide fléchit de manière régulière. Ce phénomène s'explique par la modernisation et l'urbanisation des pays concernés ainsi que par la place prépondérante qu'occupent les secteurs pétrolier et minier dans leurs économies. En 2014, le secteur agricole n'y représentait plus que la moitié, sans plus, de ce qu'il était vingt ans plus tôt. Parallèlement, on a pu observer, au cours des vingt dernières années, un accroissement régulier de la production agricole, à raison de 3 à 4 pour cent en moyenne par an. Cette évolution suit le même schéma que la «transformation classique» traditionnellement observée dans d'autres régions³.
15. Vu le déclin de la part représentée par l'agriculture dans les chiffres de l'économie et de l'emploi, on peut avancer que sauf à créer suffisamment rapidement, en régions rurales et urbaines, de nouveaux emplois destinés à absorber la main-d'œuvre employée jusqu'ici dans le secteur agricole, le chômage et l'émigration risquent de s'installer pour de bon dans le paysage socioéconomique.
16. La petite agriculture n'est pas clairement comptabilisée en tant que telle dans les systèmes statistiques des pays considérés, et il n'existe pas, dans la région, de définition ou de caractérisation uniforme de la notion de «petit exploitant». En Égypte, les décideurs ont fixé la superficie maximale des petites exploitations à 3 *feddans*, exonérant de ce fait les agriculteurs concernés d'impôts fonciers. Entre 1990 et 2010, années au cours desquelles ont été organisés des recensements, le pourcentage représenté par cette catégorie d'exploitants est passé de 77,9 à 84,3 pour cent, tandis que la superficie moyenne de l'exploitation enregistrait une baisse (de 1,14 à 0,91 *feddan*). Au Liban, 70 pour cent des exploitations ne dépassent pas 10 *donums*, contre 0,8 pour cent pour les exploitations de plus de 200 *donums*. En Mauritanie, la petite agriculture est assimilée à l'agriculture traditionnelle, qu'elle soit pluviale ou irriguée. Au Maroc, les grandes exploitations sont celles couvrant de plus de 50 ha cultivés sans irrigation, ou plus de 20 ha sous irrigation. En Tunisie, 78 pour cent des exploitations sont de type familial et la grande majorité d'entre elles s'étendent sur plus de 10 ha. Au Soudan, l'agriculture se pratique traditionnellement en petites exploitations, en conditions non irriguées.
17. La petite agriculture assure plus de 80 pour cent de la production agricole dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les exploitations d'une superficie inférieure à 1 ha représentent 60 pour cent de l'ensemble des parcelles. Dans huit pays ayant fait l'objet d'enquêtes dans le cadre de l'initiative régionale sur la petite agriculture (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Qatar, Tunisie et Yémen), les exploitations familiales de moins de 5 ha représentent en moyenne 84,2 pour cent de l'ensemble des terres, mais ne contrôlent que 25,3 pour cent des superficies cultivées. Malgré l'expansion de la superficie totale des terres agricoles, la superficie moyenne des exploitations de la région Proche-Orient et Afrique du Nord s'est contractée au cours des dernières décennies, tandis que l'on enregistrait une augmentation du nombre de petits exploitants.
18. Cette coexistence entre petite agriculture et grandes exploitations souvent modernes est une réalité dans la majorité des pays de la région. Les grandes exploitations contrôlent une part significative des terres cultivées, même si l'on relève, entre pays, des variations importantes liées notamment à la densité de la population. Alors que les petits agriculteurs cherchent plutôt à répondre à leurs propres besoins et à écouler leurs produits sur les marchés locaux, les gros exploitants s'intéresseront plus au marché national et à l'exportation. On constate souvent, par ailleurs, qu'ils affichent une productivité plus élevée par travailleur, et réalisent des bénéfices plus importants.

³ Banque mondiale (2008).

Au Maroc, le revenu par hectare d'une grosse exploitation moderne est en moyenne neuf fois plus élevé que celui d'une exploitation familiale traditionnelle.

19. De cet écart entre les résultats obtenus dans les deux systèmes surgit un grave dilemme, à savoir faut-il privilégier une production agricole de rente axée sur le marché et les exportations au détriment de la sécurité alimentaire et de l'emploi? L'ajustement structurel et les politiques de libéralisation des années 80 et 90 ont plutôt favorisé les grandes exploitations en leur permettant d'accéder plus aisément à la terre, à l'eau et au crédit.
20. Cette vision des choses est toutefois remise en question depuis que l'on s'intéresse de plus près au rôle positif que l'agriculture familiale a joué, et peut encore jouer, au service de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de l'emploi. En outre, on dispose aujourd'hui d'informations plus nombreuses sur les résultats multifonctionnels de la petite agriculture, qui intègre les dimensions socioéconomique, environnementale et culturelle. On peut en conclure qu'investir dans la petite agriculture présente des avantages pour l'environnement et pour l'économie en général d'un certain nombre de pays de la région. La petite agriculture figure désormais dans la liste des priorités de l'Égypte et du Maroc.

Répartition des rôles des hommes et des femmes dans l'agriculture

21. Rares sont les sources documentaires fournissant des informations sur la proportion de femmes propriétaires de terres agricoles dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, ainsi que sur leur contribution à la petite agriculture. Considérées comme de la main-d'œuvre familiale non payée, les femmes travaillant dans le secteur de l'agriculture ne sont que rarement prises en compte dans les statistiques. Malgré ce manque relatif d'informations, il ressort des données disponibles que la représentation des femmes au sein de la main-d'œuvre agricole de la région considérée s'est étoffée, passant de 34 pour cent en 1995 à près de 45 pour cent en 2011. Parallèlement, la contribution des hommes a considérablement baissé au cours de la même période (de 66 à 55 pour cent). Dans plusieurs pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, le pourcentage des femmes travaillant dans l'agriculture est plus élevé que celui des hommes.
22. Les femmes sont souvent parties prenantes aux tâches manuelles relevant de l'agriculture familiale comme, notamment, la production, le stockage et le traitement des récoltes. Présentes également dans le domaine de l'élevage, elles s'occupent toutefois moins de la commercialisation des produits. Elles participent aussi aux activités de récolte, avec l'aide de leurs enfants.
23. Selon de nombreuses études, les femmes possédant des terres en propre dans la région sont très peu nombreuses. Par exemple, elles ne représentent que 6,4 pour cent des propriétaires fonciers en Tunisie; 4,4 pour cent au Maroc; 4,1 pour cent en Algérie; 4 pour cent en Égypte, 3 pour cent en Jordanie et 0,8 pour cent en Arabie saoudite. Dans 75 pour cent des cas, il s'agit de petites exploitations. Lorsqu'une femme possède des terres, elle a tendance à céder ses droits sur celles-ci en échange d'un pourcentage des recettes découlant de leur exploitation. En général, les exploitations appartenant à des femmes sont moins étendues et de moins bonne qualité que celles appartenant à des hommes. Le faible pourcentage de femmes propriétaires de terres dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord tient en grande partie aux législations en matière de succession ainsi qu'aux coutumes sociales en vigueur dans ces pays. Enfin, le morcellement des terres pose un problème particulier aux femmes qui, en raison des normes sociales, peuvent difficilement se déplacer entre leurs parcelles lorsque celles-ci sont séparées par de longues distances.
24. Les femmes éprouvent encore plus de difficultés que les hommes à obtenir des crédits, l'octroi de ces derniers étant souvent subordonné au consentement du mari, lequel ne sera pas forcément disposé à donner son accord. L'analphabétisme constitue un autre problème, en particulier pour les femmes âgées. Les femmes sont souvent obligées, pour avoir accès au crédit, de se constituer en associations, mais s'organiser de la sorte prend du temps et suppose une assistance extérieure.

25. Enfin, les femmes n'ont que peu accès aux services de vulgarisation. La plupart des programmes de vulgarisation manquent de personnel qualifié et ne disposent pas de moyens suffisants pour intégrer la dimension de genre dans leurs politiques, leurs programmes et leurs stratégies de mise en œuvre. Les responsables de la conception des programmes de vulgarisation ne tiennent pas compte des contraintes culturelles et de temps auxquelles les femmes sont confrontées. Pour ces différentes raisons, les femmes sont moins en mesure de formuler leurs besoins et de faire le nécessaire pour les satisfaire.

Chômage des jeunes, population agricole vieillissante et exode rural en direction des villes

26. Malgré des conditions économiques qui s'améliorent, le chômage des jeunes reste problématique, que ce soit dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord ou dans le reste du monde. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le chômage des jeunes s'élevait, dans la région, à 28,3 pour cent en 2012 et devrait atteindre la barre des 30 pour cent d'ici à 2018. Ce problème frappe encore plus durement les jeunes femmes, dont 43,6 pour cent étaient au chômage en 2014.
27. Le chômage des jeunes en zones rurales et l'exode des jeunes sont des phénomènes répandus dans la région. Les causes du chômage des jeunes vivant dans les campagnes, et de l'émigration qui en résulte, résident essentiellement dans l'absence de politiques concrètes visant à encourager le développement intégré des campagnes, à soutenir la petite agriculture et l'agro-industrie en zones rurales et à apporter une réponse aux besoins des jeunes.
28. Ainsi, le droit du travail ne s'applique généralement pas au secteur agricole, et encore moins aux producteurs travaillant à leur compte. Lorsque des dispositions légales existent, elles ne sont pas forcément bien connues de la main-d'œuvre agricole. Par conséquent, nombre d'exploitants et de travailleurs de l'agriculture sont privés de l'exercice de leurs droits et se retrouvent exclus de toute forme de protection sociale.
29. L'absence de sécurité sociale pousse les agriculteurs à poursuivre leurs activités aussi longtemps que possible, ce qui empêche les générations suivantes de prendre harmonieusement le relais, alimente le chômage des jeunes en régions rurales et prive l'agriculture d'une main-d'œuvre plus productive et mieux qualifiée. En Égypte par exemple, le rapport entre les propriétaires fonciers appartenant aux groupes d'âge inférieurs à 45 ans et ceux compris dans les groupes d'âge supérieurs à 50 ans est en train de se réduire, et cette tendance est fréquemment observée dans le reste de la région.
30. La pulsion migratoire que connaît la région s'explique essentiellement par le climat économique foncièrement morose qui règne dans le secteur rural de même que par l'absence de débouchés professionnels décents – dans le secteur agricole ou en dehors de celui-ci – pour les jeunes plus instruits et nourrissant certaines ambitions. La région Proche-Orient et Afrique du Nord a produit 20 millions de migrants de première génération, dont la moitié vivent aujourd'hui dans un autre pays de la région, le reste étant établi principalement en Europe.
31. Les tendances à la hausse du chômage et des migrations des jeunes comptent parmi les facteurs compromettant le plus gravement le développement économique et la stabilité de la région. Elles devraient encore s'affirmer avec l'aggravation de la raréfaction de l'eau et des retombées du changement climatique, la multiplication des sécheresses et l'effet d'entraînement, sur la croissance et la sécurité alimentaire, des crises et des conflits en cours dans la région.
32. Une petite agriculture s'inscrivant dans une perspective durable peut largement contribuer à atténuer des phénomènes comme le chômage des jeunes et les migrations. Pour atteindre cet objectif, il convient tout d'abord de mettre en place une série de politiques intégrées qui, en tirant parti du potentiel des petits exploitants, pourront les encourager à jouer un rôle central dans les systèmes et chaînes de valeur alimentaire. On veillera par ailleurs à faire en sorte que les investissements du secteur public aillent en priorité aux régions rurales, à l'amélioration des

infrastructures, à l'accès à la santé et à l'éducation ainsi qu'à la formation professionnelle, à la recherche et à la vulgarisation.

III. ENJEUX STRUCTURELS POUR LA PETITE AGRICULTURE DANS LES PAYS DE LA RÉGION PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

33. Les dialogues menés à l'échelle de la région sur l'agriculture familiale et la petite agriculture ainsi que les études sur certains pays spécifiques ont permis de recenser six enjeux liés au développement durable de la petite agriculture, à savoir: la gestion des ressources naturelles et le changement climatique; l'accès au crédit et aux investissements; l'accès aux marchés et aux chaînes de valeur; l'accès à la protection sociale; la gouvernance et les institutions et enfin, la recherche et la vulgarisation.

Gestion des ressources naturelles et changement climatique

34. L'eau est le facteur incontournable de la production agricole dans la région. D'après les prévisions, le changement climatique va encore accentuer l'aridité, accroître la fréquence des épisodes de sécheresse et réduire les réserves en eau souterraine, avec pour conséquences probables une réduction des rendements, une salinisation accrue et une accélération de la désertification.
35. Forts d'une expérience accumulée au fil des siècles, les agriculteurs de la région s'adaptent déjà aux températures plus élevées en ajustant les dates des semis et des plantations. La recherche et le développement ont toutefois besoin d'investissements publics et privés pour introduire et diffuser de nouvelles variétés plus résistantes à la chaleur, promouvoir de bonnes pratiques culturales et mettre en œuvre des systèmes d'alerte précoce et de préparation devant aider à faire face aux épisodes de sécheresse.
36. Des mesures de protection sociale fondées sur une gestion rationnelle des risques sont également indispensables pour atténuer les retombées du changement climatique sur les revenus des petits exploitants et, dans les cas extrêmes, pour aider les agriculteurs vulnérables à s'orienter vers d'autres secteurs d'activité.

Accès au crédit et aux investissements

37. Il est ressorti du dialogue régional sur l'agriculture familiale que le principal problème rencontré par les petits exploitants de la région concerne l'accès au crédit. De ce point de vue, l'agriculture apparaît vraiment comme le parent pauvre par rapport aux autres secteurs de l'économie. Dans ces trois grands pays agricoles que sont l'Égypte, le Maroc et le Soudan, la part des crédits octroyés à l'agriculture (après ajustement en fonction de sa contribution au PIB) n'atteint pas un cinquième de la moyenne des crédits soutenant l'économie dans son ensemble. Et ce chiffre sous-estime l'ampleur du problème auquel sont confrontés les exploitants familiaux, vu qu'une part importante des crédits agricoles va aux grandes exploitations modernes.
38. À cela vient s'ajouter le fait que les institutions financières, les instruments de crédit et les procédures bancaires en place dans la région ne sont pas conçus pour répondre aux besoins de petits exploitants familiaux. Souvent dépourvus de titres de propriété dûment enregistrés, ces derniers se trouvent généralement dans l'impossibilité de produire les garanties et les cautions exigées par les banques. Les petits exploitants travaillant à leur compte sollicitent habituellement des montants modestes, ce qui n'intéresse pas les banques. Enfin, le système bancaire, considérant que l'agriculture est un secteur d'activité trop risqué, évite de prêter aux petits exploitants. La même attitude est constatée dans le secteur des assurances. Plusieurs expériences positives en matière de crédit rural sont toutefois en cours dans la région, notamment en Algérie, en Égypte, au Liban, au Maroc et au Soudan.

Accès aux marchés et aux chaînes de valeur

39. Le dialogue régional sur l'agriculture familiale pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord a montré combien il est important, pour les petits exploitants, de pouvoir prendre pied sur les marchés et par ailleurs, de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée sur l'exploitation. S'agissant de l'accès des exploitants aux marchés, la région affiche un bilan contrasté. En effet, si la majorité des pays ont instauré des mesures incitatives pour les cultures stratégiques, en particulier pour le blé, les autres systèmes d'exploitation ou denrées sont relativement délaissés. On suggère dès lors l'adoption, pour les systèmes alimentaires, d'une approche territoriale, laquelle consiste à privilégier une production locale destinée aux consommateurs locaux, avec pour résultat une valeur ajoutée au niveau local permettant de créer de l'emploi.
40. Une série de contraintes compliquent l'accès aux marchés, qu'il s'agisse de la mauvaise organisation des marchés de gros au plan intérieur, des problèmes de qualité des produits et de conformité aux normes exigées, d'infrastructures de stockage et de transport médiocres se trouvant à l'origine de pertes alimentaires massives ou encore de problèmes rencontrés lors du traitement des produits.
41. Les réflexions à mener sur l'accès des petits exploitants aux marchés devraient porter à la fois sur les marchés intérieurs et internationaux. S'agissant des meilleures pratiques envisageables en la matière, on pourrait envisager l'adoption de politiques destinées à encourager les bonnes pratiques agricoles (BPA), à améliorer la qualité des produits compris dans la composition des régimes alimentaires locaux ou destinés à l'exportation, à permettre aux producteurs de mieux s'organiser pour renforcer leur pouvoir de négociation et enfin, à promouvoir des partenariats public-privé pour l'organisation des marchés locaux.
42. L'agriculture contractuelle, qui associe petits et grands exploitants, peut être un moyen efficace de créer des liens entre agriculture familiale et marchés d'exportation, à condition toutefois que les partenariats mis en place à cette fin s'avèrent équitables, et ne soient pas un moyen de transférer le risque des grandes entreprises aux petits exploitants. Plusieurs expériences de ce type sont en cours dans la région, notamment en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Il faudra les étayer par des documents, les analyser et faire en sorte que leurs retombées positives puissent être reproduites à plus grande échelle.

Protection sociale

43. Les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ont de tous temps subventionné généreusement les prix des carburants et des produits alimentaires. Par contre, les programmes gouvernementaux de remises d'espèces en échange de produits alimentaires, de bons d'alimentation et de transfert de revenus monétaires/en espèces ne représentaient en 2010 que 12,5 pour cent des dépenses publiques au titre de la protection sociale. Ces programmes qui visent les populations rurales pauvres permettent certes de renforcer la sécurité alimentaire des ménages, mais n'aident pas vraiment à développer des actifs ou à créer des revenus durables pour les couches défavorisées.
44. Les pays ont commencé à réformer leurs systèmes de subvention des produits alimentaires et sont en train de s'acheminer progressivement vers des programmes plus ciblés de transferts monétaires assortis ou non de conditions, l'accent étant mis sur le développement d'actifs et l'autonomisation des femmes. On peut citer, en guise d'exemples, les programmes *Tayssir* (au Maroc) et *Takaful* (en Égypte). Certains de ces programmes ont été complétés par d'importants investissements visant à renforcer l'offre en services publics et la qualité de ces derniers, ainsi que par des initiatives destinées à renforcer la productivité. Bien que les transferts monétaires constituent d'excellents moyens de sortir les populations de situations de pauvreté et de les mettre à l'abri des tensions et des vulnérabilités, ils ne suffisent pas, à eux seuls, à briser le cycle de la pauvreté et doivent donc s'intégrer dans le cadre de stratégies plus globales de développement rural.

Gouvernance et institutions

45. Les exploitants familiaux ne disposent pas de titres légaux de propriété, ce qui les empêche d'avoir accès au crédit et limite leurs possibilités d'investissements. L'accès limité à la terre et à ses ressources naturelles figurent au nombre des grandes contraintes pesant sur les petits exploitants de la région, et malgré les réformes agraires menées dans certains pays comme l'Égypte et la Tunisie, de nombreuses restrictions freinent encore l'accès des petits exploitants à la propriété. Dans certains pays, la terre reste la propriété légale de l'État, et les paysans sont considérés comme des locataires, même s'il n'existe souvent aucun document légal attestant de cette relation. Les lois successorales de répartition de la terre entre les enfants survivants et l'absence de marchés fonciers bien rôlés qui permettraient de regrouper les parcelles contribuent à morceler encore les terres et aggravent les problèmes liés à la propriété de ces dernières.
46. L'espace pastoral est une composante majeure des moyens d'existence des éleveurs; sans pâturages, ils ne peuvent nourrir leurs animaux, ni produire de cultures de subsistance. Les droits fonciers sont cruciaux pour l'avènement d'un élevage pastoral durable et donc, pour les moyens d'existence des éleveurs. Garantir les droits fonciers constitue une condition essentielle d'une redynamisation de l'économie rurale.
47. L'absence de véritable statut pour les petits exploitants, ainsi que d'un cadre juridique et institutionnel qui pourrait servir de tremplin à des actions collectives solides, expliquent la faiblesse des organisations de producteurs, des coopératives et de la société civile dans la région, à la différence de ce que l'on peut constater dans d'autres parties du monde, comme l'Amérique latine par exemple. Renforcer les organisations de producteurs pourrait, en produisant des économies d'échelle et en facilitant l'accès aux marchés, au crédit et aux technologies, aider concrètement à appréhender les problèmes liés à la configuration des exploitations – petites, nombreuses, et largement disséminées.
48. À condition d'être structurées comme il se doit, les organisations de producteurs peuvent faire office de porte-voix pour les petits exploitants et leur permettre de se poser en véritables partenaires des gouvernements et des autres entités œuvrant au développement. Les pays de la région sont de plus en plus conscients du rôle que peuvent jouer les organisations de producteurs, comme en témoignent notamment la réforme des coopératives menées par l'Égypte et par *Maroc Plan vert*.

Productivité, recherche et vulgarisation agricoles

49. L'augmentation de la productivité de la petite agriculture et, avec elle, la réduction des pertes, sont deux facteurs importants pouvant aider les petits exploitants à s'extraire de la pauvreté⁴. Les gains de production ne se traduisent pas seulement par une hausse des revenus des agriculteurs; ils font également sentir leurs effets dans le reste de l'économie, au travers des prix des produits alimentaires, et par effet de multiplication. Les interventions qui améliorent l'accès des petites exploitations aux terres, leur permettent d'acquérir des compétences et les aident à prendre pied sur les marchés, en particulier les marchés de valeur élevée, viennent renforcer les organisations de producteurs et contribuent à améliorer la productivité et à accroître les revenus des exploitants.
50. La productivité à la traîne des exploitations familiales de la région tient en partie au fait que celles-ci n'ont pas accès aux technologies modernes censées répondre à leurs besoins. De nombreuses études montrent que le retour sur investissement de la recherche agronomique est généralement très élevé (il est estimé à 36 pour cent dans le cas des pays arabes). Or, les investissements de la région Proche-Orient et Afrique du Nord ne représentent que 0,5 pour cent

⁴ Banque mondiale (2008): Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement. Banque mondiale. Washington DC.

environ de son PIB, bien en deçà des 2,4 pour cent observés dans les pays de l'OCDE et du 1,5 pour cent enregistré dans les pays prospères d'Amérique latine⁵.

51. Même lorsque la recherche porte ses fruits, ses résultats ne sont pas effectivement communiqués aux petits exploitants. Dans la plupart des cas, les services de vulgarisation de la région restent sous-financés et ne sont pas toujours efficaces. Une réforme des services de recherche et de vulgarisation s'impose dans toute la région. Il est notamment indispensable, dans cette perspective, de promouvoir des modèles de recherche innovants et participatifs et de mettre en place des établissements de vulgarisation, comme les écoles pratiques d'agriculture, qui considèrent les agriculteurs comme des acteurs du changement et de l'innovation. Il faut également promouvoir les services ruraux de communication afin de soutenir l'innovation et renforcer les capacités des institutions rurales et des exploitants familiaux à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accéder aux informations agricoles et les partager. Un exemple de bonne pratique à suivre dans ce domaine consiste, comme on a pu le voir en Égypte, à recourir aux TIC ainsi qu'à des programmes radiotélévisés pour s'adresser au public visé.
52. Des services de recherche, de vulgarisation et de communication rurale plus performants sont particulièrement nécessaires pour aider les exploitants familiaux à s'adapter au changement climatique, pour tirer parti des possibilités offertes par l'agroécologie et pour encourager l'adoption à grande échelle des technologies utilisant l'eau de manière plus durable.

IV. UNE PETITE AGRICULTURE DURABLE À L'APPUI D'UN DÉVELOPPEMENT OUVERT À TOUS: CADRE D'ACTION

53. Le secteur agricole joue un rôle fondamental dans le processus de développement économique, même si ce rôle est amené à changer sous l'effet de la transformation structurelle des économies et des sociétés de la région. La petite agriculture y est la forme d'agriculture la plus répandue et la principale source d'emploi; contrairement à ce que certains avaient prévu en se basant sur l'expérience des pays développés, l'importance et, parfois, le nombre des petits exploitants ne diminuent pas à mesure que les pays de la région se développent. Ces derniers doivent prendre conscience de cette réalité et mettre en œuvre des stratégies et des politiques de nature à favoriser un développement durable et ouvert à tous de la petite agriculture.
54. Dans le contexte complexe de la région, caractérisé par la rareté et la fragilité des ressources naturelles, la menace omniprésente du changement climatique, les conflits et les crises prolongées, un programme de transformation pour un développement durable et ouvert à tous devra viser à améliorer la contribution de la petite agriculture à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, à réduire le chômage et les migrations, et à renforcer la résilience des petits exploitants face aux chocs et aux crises.
55. Les axes prioritaires d'intervention proposés, compte tenu des difficultés que connaissent les petits exploitants et des bonnes pratiques en vigueur, sont au nombre de huit: Croissance durable de la productivité agricole et diversification de la production alimentaire; Accès aux marchés et au crédit; Chaînes de valeur agricoles dans les zones rurales; Investissements dans les services publics; Protection sociale; Chômage des jeunes; Gestion durable des ressources naturelles pour l'adaptation au changement climatique; et Gouvernance et institutions. Ce programme exigera que l'on place les agriculteurs au centre du processus de développement agricole en renforçant le rôle des associations de producteurs, et nécessitera un glissement des investissements publics en faveur du secteur rural, afin d'amener les infrastructures des zones rurales au même niveau que celles des zones urbaines.

⁵ FAO, FIDA, Banque mondiale (2009): Renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arabes. Banque mondiale. Washington DC.

Tableau 2: Axes d'intervention dans la petite agriculture

Axes d'intervention	Activités	Retombées attendues
Accroissement durable de la productivité agricole et diversification de la production alimentaire	<p>Augmenter la disponibilité des technologies et des options institutionnelles pour favoriser une production durable tout en protégeant l'environnement;</p> <p>Améliorer l'efficacité des différents systèmes agricoles;</p> <p>Adapter les bonnes pratiques agricoles (BPA) aux agroécosystèmes locaux;</p> <p>Assurer la diffusion des technologies adaptées grâce à des modèles de vulgarisation participatifs et à des services de communication rurale;</p> <p>Améliorer les comportements en matière de santé et de nutrition par l'éducation;</p> <p>Diversifier la production alimentaire locale et prévoir des mesures d'incitation pour la production et la consommation d'aliments nutritifs et riches en vitamines;</p> <p>Introduire et adopter des pratiques durables en matière de pertes alimentaires.</p>	<p>Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduction de la pauvreté rurale</p> <p><i>Augmentation de la production agricole</i></p>
Accès aux marchés et au crédit	<p>Étendre les services financiers ruraux aux petits producteurs;</p> <p>Promouvoir le crédit mutuel et le développement de systèmes bancaires ruraux modernes;</p> <p>Encourager l'entrepreneuriat et soutenir l'agriculture en tant qu'activité commerciale;</p> <p>Établir des liens entre les petites et les grandes exploitations agricoles, notamment grâce à l'agriculture contractuelle;</p> <p>Mettre en place des programmes de renforcement des capacités des petits producteurs dans le domaine de la commercialisation des produits;</p> <p>Durcir les normes de sécurité sanitaire des aliments pour les marchés locaux et les marchés d'exportation;</p> <p>Renforcer le rôle des associations de producteurs.</p>	<p>Réduction de la pauvreté rurale</p> <p><i>Amélioration des revenus ruraux</i></p> <p><i>Amélioration de la productivité</i></p>
Chaînes de valeur agroalimentaires dans les zones rurales	<p>Proposer des mesures d'incitation pour encourager les investissements privés en faveur des exploitations agricoles des zones rurales;</p> <p>Promouvoir des systèmes alimentaires efficaces et durables, en renforçant l'intégration et l'efficacité tout au long des chaînes de valeur et</p>	<p>Réduction de la pauvreté</p> <p><i>Augmentation de la valeur ajoutée dans l'agriculture</i></p>

	<p>en luttant contre les pertes et le gaspillage alimentaires;</p> <p>Renforcer les chaînes de valeur locales et soutenir les activités de transformation et de commercialisation des produits locaux en vue de l'autonomisation des populations locales;</p> <p>Renforcer le rôle des coopératives et des associations de producteurs tout au long des chaînes de valeur.</p>	<p><i>Création d'emplois</i></p> <p><i>Renforcement des associations de producteurs</i></p> <p><i>Diminution du chômage des jeunes et des migrations</i></p>
Investissements dans les services publics	<p>Fournir aux communautés rurales des services de qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assainissement;</p> <p>Garantir l'accès à des infrastructures rurales fiables comme le transport, l'électricité et l'eau;</p> <p>Accroître les investissements dans la planification rurale et urbaine.</p>	<p>Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté rurale</p> <p>Renforcement de la résilience des populations rurales pauvres</p> <p><i>Amélioration de l'accès des plus pauvres au capital humain et aux avoirs matériels</i></p>
Protection sociale	<p>Renforcer les programmes d'aide en espèces, assortis ou non de conditions, liés à l'acquisition d'avoirs productifs (éducation, santé, travaux publics);</p> <p>Renforcer les systèmes progressivement contributifs assurant une couverture au titre de certains risques ou situations ayant une incidence sur les conditions de vie ou les revenus des ménages;</p> <p>Préconiser les mécanismes efficaces d'assurance sociale (régimes de pensions, ...) et de protection sociale (filets de sécurité sociale, bons d'alimentation, transferts de fonds sans conditions).</p>	<p>Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté rurale</p> <p><i>Diminution du chômage des jeunes</i></p>
Emploi des jeunes	<p>Encourager la création de petites entreprises dans les zones rurales;</p> <p>Encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes grâce à des activités ciblées de renforcement des capacités;</p> <p>Soutenir les programmes destinés à améliorer l'accès des jeunes au crédit;</p> <p>Dispenser des formations, de manière formelle ou informelle, pour remédier aux lacunes de compétences dans les activités économiques rurales;</p>	<p>Réduction de la pauvreté rurale</p> <p><i>Multiplication des perspectives d'emploi dans le secteur rural, regain d'intérêt des jeunes pour ce secteur et réduction du chômage des jeunes</i></p> <p><i>Réduction des migrations</i></p>

	Offrir des assurances/filets de sécurité sociale aux agriculteurs âgés afin d'inciter les jeunes à s'engager dans l'agriculture.	
Autonomisation des femmes	<p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de lutte contre les inégalités entre les sexes dans les zones rurales;</p> <p>Accroître la participation des femmes aux consultations politiques et sur la marché du travail;</p> <p>Revoir les lois et réglementations existantes afin d'améliorer l'accès des femmes à la terre;</p> <p>Mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'accès des femmes à la microfinance, au crédit et aux assurances;</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des programmes ciblés de renforcement des capacités afin de rendre les coopératives et les associations de femmes rurales plus professionnelles;</p> <p>Renforcer le rôle des femmes dans la transformation, la commercialisation et tout au long des chaînes de valeur;</p> <p>Améliorer l'accès des femmes aux services de vulgarisation et de communication et prévoir des outils technologiques et de communication adaptés aux besoins des femmes.</p>	<p>Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté rurale</p> <p>Renforcement de la résilience des femmes rurales</p> <p><i>Renforcement du rôle économique des femmes rurales</i></p> <p><i>Réduction des inégalités entre les sexes</i></p> <p><i>Augmentation de la production agricole</i></p> <p><i>Création d'emplois pour les femmes rurales</i></p>
Gestion durable des ressources naturelles pour l'adaptation au changement climatique	<p>Améliorer les technologies et les pratiques de gestion des ressources naturelles pour les écosystèmes locaux;</p> <p>Garantir un accès durable à l'eau et à la terre et une utilisation judicieuse de ces ressources;</p> <p>Mettre au point des systèmes d'alerte rapide et des stratégies de réaction en cas de sécheresse;</p> <p>Mettre au point des stratégies de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles;</p> <p>Diffuser les connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;</p>	<p>Renforcement de la résilience des populations rurales pauvres</p> <p>Amélioration de la sécurité alimentaire</p> <p><i>Accroissement de la production et de la productivité des petits exploitants</i></p> <p><i>Renforcement de la résilience des petits agriculteurs face aux chocs</i></p>
Gouvernance et institutions	<p>Reconnaître la nature multifonctionnelle de la petite agriculture (en intégrant ses dimensions socioéconomique, environnementale et culturelle) et élaborer des instruments statistiques, des méthodologies et tous les outils nécessaires pour mieux comprendre, décrire et mesurer la contribution de la petite agriculture;</p> <p>Adopter des cadres juridiques permettant de donner des moyens d'action aux associations de</p>	<p>Réduction de la pauvreté rurale</p> <p><i>Meilleure représentation des vues des petits agriculteurs dans les processus de prise de décisions</i></p>

	<p>producteurs dans leur rôle économique et de gestion;</p> <p>Revoir le climat d'investissement et la législation bancaire afin d'encourager les investissements des agriculteurs et du secteur privé dans l'agriculture;</p> <p>Améliorer la participation active des petits exploitants à la concertation sur les politiques grâce à des plateformes regroupant les diverses parties concernées;</p> <p>Renforcer le rôle des organisations de producteurs dans les activités de production, de récolte et de commercialisation;</p> <p>Soutenir les réformes institutionnelles et économiques, au sein d'un environnement porteur, afin d'encourager une adoption plus rapide et plus large de technologies et de bonnes pratiques agricoles.</p> <p>Encourager la tenue de registres précis des agriculteurs au sein des ministères de l'agriculture pour un meilleur ciblage des services et des politiques agricoles, des prestations de protection sociale et des programmes d'aide sociale.</p>	<p><i>Amélioration du pouvoir de négociation des agriculteurs</i></p>
--	--	---